

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 07/02/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

CONCEPTION, FINANCEMENT, RÉALISATION ET EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN SUR LES COMMUNES DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY, POISSY ET CHANTELOUP-LES-VIGNES : APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A LA GESTION DELEGUEE

Date d'affichage de la convocation

07/02/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Étaient présents : 107

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DELRIEU Christophe, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyllaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, REYNAUD-LEGER Jocelyne, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 27

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent
DEVEZE Fabienne a donné pouvoir à AIT Eddie
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à DEBRAY-GYRARD Annie
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à BOURE Denis
FAVROU Paulette a donné pouvoir à MERY Philippe
GIRAUD Lionel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert

LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PLACET Evelyne a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à FONTAINE Franck
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent
RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISIKA Honorine, OURS-PRISBIL Gérard, RIPART Jean-Marie, VOYER Jean-Michel

129 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

3 ABSTENTION :

NAUTH Cyril, POURCHE Fabrice, SIMEONI Christophe

2 NE PREND PAS PART :

AUJAY Nathalie, NEDJAR Djamel

EXPOSÉ

Dans le cadre de sa politique en matière de transition énergétique, la Communauté urbaine a lancé une étude relative à la création d'un réseau de chaleur urbain afin de valoriser les gisements d'énergie renouvelables locaux, et notamment de chaleur fatale issue de l'usine d'incinération des ordures ménagères (AZALYS) située à Carrières-sous-Poissy.

Cette étude a permis de confirmer la faisabilité technico-économique de ce réseau de chaleur permettant d'assurer une production de chaleur décarbonée avec un taux d'Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) d'environ 75,8 %.

Le périmètre de desserte du réseau est envisagé dans un premier temps pour les communes de Carrières-sous-Poissy, Poissy et, dans un second temps, sur un périmètre étendu à Chanteloup-les-Vignes.

La temporalité de développement précisée ci-avant dépendra des quantités de chaleur fatale supplémentaires pouvant être mise à disposition par l'usine d'incinération à l'horizon 2031, le cas échéant, via d'autres sources d'énergies renouvelables pouvant être mobilisées.

Les investissements à réaliser pour la création de ce réseau, sont estimés entre 60 et 75 millions d'euros hors taxe pour le périmètre étendu aux trois communes, subventionnables entre 18 et 24 millions d'euros hors taxe par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) au titre du « Fonds Chaleur ».

Ces montants intègrent notamment, :

- Les travaux de construction de la chaufferie principale ;
- Le raccordement à l'usine d'incinération pour le soutirage de la chaleur ;
- La création des réseaux et sous stations pour les futurs abonnés ;
- Le passage sous la Seine pour desservir la commune de Poissy.

Conformément à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales, le rapport annexé à la présente délibération présente les différents modes de gestion envisageables ainsi que les caractéristiques des prestations qui devront être exécutées par le futur concessionnaire, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il ressort de ce rapport que la concession de service public, pour une durée de vingt ans à compter de sa notification prévue au cours du premier trimestre 2026, apparaît être le mode de gestion le plus adapté pour les raisons suivantes :

- la personne publique souhaite laisser l'entière responsabilité technique, juridique et financière, pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur urbain à un opérateur privé, qui en assurera la gestion ;
- il apparaît opportun de confier l'exploitation de ces réseaux à un opérateur économique spécialisé disposant d'un savoir-faire reconnu en la matière ;
- l'exploitation de ce type de réseaux requiert un savoir-faire spécifique notamment au regard de la technicité du métier et des particularités du service à rendre à l'usager ;
- la collectivité est déchargée des tâches quotidiennes d'exploitation de ces réseaux qui sont par nature techniquement contraignante et nécessite notamment une réactivité accrue et un respect des normes sanitaires et de sécurité afin d'assurer un service efficace aux usagers ;
- la procédure de délégation de service public s'inscrit dans la continuité du mode de gestion majoritaire de ce service. Ce mode de gestion est en cohérence avec la gestion des réseaux des autres communes de la Communauté urbaine ;
- la procédure de délégation de service public offre une plus grande capacité de négociation qui n'est pas offerte en marché public.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a été préalablement consultée sur le choix du mode de gestion du service public, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le principe de création d'un réseau de chaleur urbain, dont la source de production sera prioritairement la chaleur fatale produite par l'usine d'incinération d'ordures ménagères AZALYS située à Carrières-sous-Poissy,
- d'approuver le principe du recours à une concession de service public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur urbain sur les communes de Carrières-sous-Poissy, Poissy et Chanteloup-les-Vignes,
- d'approuver le contenu des principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à engager et mener la procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, telle que prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et aux articles R. 3122-1 à R. 3125-2 du code de la commande publique,
- d'autoriser le Président à engager des négociations avec un ou plusieurs soumissionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles R. 3122-1 à R. 3125-2,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 30 janvier 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial réuni le 6 février 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de création d'un réseau de chaleur urbain, dont la source de production sera prioritairement la chaleur fatale produite par l'usine d'incinération d'ordures ménagères AZALAYS située à Carrières-sous-Poissy.

ARTICLE 2 : APPROUVE le principe du recours à une concession de service public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur urbain sur les communes de Carrières-sous-Poissy, Poissy et Chanteloup-les-Vignes.

ARTICLE 3 : APPROUVE le contenu des principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à engager et mener la procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, telle que prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et aux articles R. 3122-1 à R. 3125-2 du code de la commande publique.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à engager des négociations avec un ou plusieurs soumissionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 26/02/2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 26/02/2025

Exécutoire le : 26/02/2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 13 février 2025

Le Président



ZAMMIL POPESCU Cécile